

DECRET N° 82-358 du 2 novembre 1982

Chargeant le Camarade GADO Girigissou,
Ministre des Travaux Publics, de la
Construction et de l'Habitat, de
l'intérim du Camarade DOSSOU François,
Ministre des Transports et des Communi-
cations pour compter du 2 novembre 1982.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le décret N° 82-124 du 9 avril 1982 portant composition du
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 2 novembre 1982, le Camarade GADO
Girigissou, Ministre des Travaux Publics, de la Construction et
de l'Habitat est chargé de l'intérim du Ministre des Transports
et des Communications pendant l'absence du Camarade DOSSOU François.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 2 novembre 1982

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

AMPLIATIONS : PR 6 CC DE PRPB 4 ANR 4 CPC 2 SPD 2 SGG 4 MTC-
MTPCH 6 PPC 2 AUTRES MINISTERES 20 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 BN-DAN 4
DCCT-ONEPI-GDE-CHANC 3 UNB-FASJEP 4 BCP 1 PREFETS 6 JORPB 1.-